



MAIRIE DE RANSPACH

SECHERESSE

L
A
M
A
I
R
I
E
C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

Les fortes chaleurs des derniers jours ont accentué la sécheresse en cours, et la situation des ressources en eau est préoccupante dans la vallée de la Thur.

Un **nouvel arrêté préfectoral** portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « Thur » en date du **21/07/2022 a été pris**. La zone est désormais en **alerte renforcée sécheresse**.

Pour faire face à cette situation, il est désormais interdit et ce jusqu'au **31 octobre 2022** de :

- Remplir les piscines privées à usage familial,
- Laver son véhicule (sauf stations professionnelles équipées d'un matériel haute pression),
- Laver les voiries, trottoirs, terrasses, façades,
- Arroser les pelouses entre **08h00 et 20h00**,
- Arroser les potagers entre **08h00 et 20h00** (arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte),
- Remplir les plans d'eau, bassins d'agrément ou mares.

Plus généralement, il est demandé à chacun de limiter sa consommation d'eau.

Nous prions également les habitants de ne pas pomper ou prélever l'eau dans nos cours d'eau. La vie aquatique est menacée de par la pénurie d'eau et la chaleur.

Si vous constatez des poissons bloqués dans des poches d'eau, vous pouvez contacter l'AAPPMA au 06-12-08-07-61.

Une intervention de pêche de sauvetage pourra alors être engagée afin de leur porter secours.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

L'équipe municipale